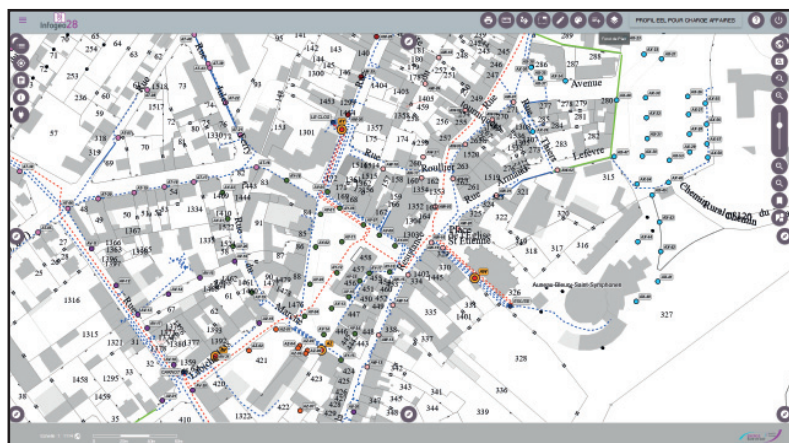




SIG-CARTOGRAPHIE

DERNIERS JOURS POUR VALIDER L'ACCÈS NOMINATIF !



Les utilisateurs qui n'auraient pas transmis ou validé leur accès nominatif ne pourront plus accéder à la plateforme Infogéo 28

Afin de se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est désormais nécessaire que chacun des utilisateurs de notre plateforme SIG Infogéo 28 dispose d'un accès nominatif.

Ainsi, toute personne susceptible d'utiliser Infogéo 28 doit transmettre au Pôle Cartographie-SIG d'ENERGIE Eure-et-Loir son propre acte d'engagement de confidentialité.

Attention, pour ceux qui n'auraient pas encore effectué cette démarche, leur accès sera désactivé au 30 juin 2024. Pour créer votre acte d'engagement, il vous suffit de vous rendre sur notre site internet : energie28.fr à la rubrique Nos activités/Cartographie.

FORMATIONS À INFOGÉO 28

24 septembre (matin) : Initiation
24 septembre (après-midi) : Perfectionnement
26 septembre (après-midi) : Géocim'

LE POLE CARTOGRAPHIE PRÉSENTE NOS SOLUTIONS À PARIS

Le 11 juin dernier, 1Spatial, éditeur d'outils-métier pour les collectivités, a organisé à Paris une grande journée dédiée aux solutions SIG dans les collectivités, plus précisément sur la thématique du "rôle des données géospatiales pour garantir la gestion territoriale et la gestion patrimoniale". Isabelle Dubois et Bastien Gentil ont ainsi présenté la mise en œuvre de notre solution de gestion à distance des interventions sur le patrimoine d'éclairage public.



65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél. : 02 37 84 07 85
Mél : contact@energie28.fr

www.energie28.fr

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LE DÉFI DE LA TERRITORIALISATION

Notre fédération, la FNCCR, organise les 26, 27 et 28 juin son 39^{ème} congrès national à Besançon. Cet événement est le rendez-vous incontournable des collectivités locales en charge des services publics de l'énergie, de l'eau, du numérique et de la gestion des déchets. Il s'inscrit pour cette nouvelle édition sous le signe de la transition écologique et de sa territorialisation.

Les défis environnementaux que nous devons relever collectivement aujourd'hui nécessitent une action concertée à l'échelle locale. La thématique de ce congrès, "*Territorialisation de la transition écologique : un défi pour redessiner la France*", met en lumière l'importance de mobiliser les forces vives de chaque territoire pour répondre aux exigences du développement durable, de la sobriété, de la décarbonation et de la résilience des services publics essentiels. Cela signifie de pouvoir adapter les solutions aux spécificités locales, tout en assurant la cohésion sociale et territoriale, indispensable au progrès.

Cette édition 2024 propose plus de 50 tables rondes, ateliers et plénières, un salon rassemblant plus de 120 exposants, des visites techniques. Je participerai d'ail-

leurs au nom de la FNCCR à une conférence consacrée aux impacts et aux adaptations nécessaires des services publics de l'énergie, de l'eau et du numérique face aux dérèglements climatiques.

Comme pour chaque congrès, une délégation d'élus d'ENERGIE Eure-et-Loir sera présente pour assister aux échanges avec les dirigeants des grands organismes du monde de l'énergie : la Commission de Régulation de l'Energie, RTE, EDF, Enedis, ou encore GRDF.

Les problématiques abordées cadrent pleinement avec les missions que nous exerçons au quotidien et les enjeux complexes auxquels nos collectivités sont confrontées. Le congrès est également propice à des moments d'échanges qui sont aussi l'occasion de prendre du recul sur nos activités et de réfléchir à la manière d'adopter les meilleures pratiques mises en oeuvre dans d'autres structures.



La centrale de Nogent-le-Rotrou inaugurée

Harold HUWART, président de la Communauté de Communes du Perche, Xavier NICOLAS, président d'ENERGIE Eure-et-Loir et Jean-Luc DUPONT, président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, s'étaient donné rendez-vous, le vendredi 31 mai 2024, pour inaugurer la première tranche de la centrale photovoltaïque au sol de Nogent-le-Rotrou.

Ce projet d'envergure développe une puissance de 5 MWc avec une production annuelle de 5,75 GWh, représentant la consommation électrique tous usages confondus de 2 700 habitants. La seconde tranche devrait être mise en service en 2025.





DISTRIBUTION DU GAZ

NÉGOCIATIONS AVEC GRDF : VERS UN CONTRAT DE CONCESSION UNIQUE



Jean-Michel Vappereau, délégué territorial de GRDF, était présent à la dernière Assemblée Générale d'ENERGIE Eure-et-Loir pour évoquer le nouveau contrat.

En 2024, ENERGIE Eure-et-Loir et la direction territoriale de GRDF négocient l'application locale de ce nouveau contrat de concession. Celui-ci viendra se substituer aux 23 contrats "historiques" pour lesquels ENERGIE Eure-et-Loir a la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie de gaz (AODE Gaz).

Le modèle national fixe un cadre contractuel renouvelé et souple permettant des adaptations locales du service public de distribution du gaz au regard des objectifs de chaque autorité concédante. Il s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone tout en intégrant les politiques territoriales en matière de développement durable, de transition énergétique et de mobilité décarbonée.

Un contrat modernisé et équilibré pour intégrer les enjeux locaux

La mise en place d'un schéma directeur des investissements gaz, décliné en programmes pluriannuels et assortis d'indicateurs de suivi de performance, permettra à ENERGIE Eure-et-Loir de renforcer la vision à long terme de ce patrimoine industriel. Les investissements resteront consacrés principalement à la sécurité industrielle, à l'adaptation et la modernisation des ouvrages et à la qualité de service.

A ce jour, 26 collectivités adhèrent à la compétence gaz proposée par ENERGIE Eure-et-Loir. Toutefois,

En juin 2022, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNC-CR) et France urbaine ont approuvé un nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution publique de gaz. Au-delà des enjeux liés à la sécurité et à la modernisation du réseau, l'accent est mis sur la transition écologique et un accès plus transparent aux données.

les négociations entre ENERGIE Eure-et-Loir et GRDF ne concernent que les contrats "historiques" relatifs au périmètre de 23 communes (sont exclues Laons, Orgères en Beauce et Poupry).

Les communes exerçant elles-mêmes la compétence Gaz et desservies en gaz naturel devront mener, seules et en direct avec GRDF, des négociations à l'échéance de leur contrat sauf si celles-ci intègrent le contrat unique en cours de négociation.

Au vu du calendrier défini entre GRDF et ENERGIE Eure-et-Loir, elles doivent alors **transférer leur compétence "Distribution Publique du gaz"** à ENERGIE Eure-et-Loir **avant le 15 septembre 2024** afin que leur périmètre soit intégré dans ce nouveau contrat.

Communes exerçant elles-mêmes la compétence Gaz (hors Chartres Métropole, Entre Beauce et Perche et les villes de Châteaudun et Nogent-le-Rotrou) :

Anet, Aunay-sous-Auneau, Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Bailleau-Armenonville, Bérrou-la-Mulotière, Bonneval, Boullay-Thierry, Brezolles, Brou, Champrond-en-Gâtine, La Chapelle-du-Noyer, Châteauneuf-en-Thymerais, La Chaussée-d'Ivry, Cloyes-les-Trois-Rivières, Coulombs, Donnemain-Saint-Mamès, Droué-sur-Drouette, Ecrosnes, Epernon, Favières, Gallardon, Hanches, Jallans, Lormaye, La Loupe, Marboué, Arcisses, Marville-Moutiers-Brûlé, Mévoisins, Nogent-le-Roi, Oulins, Pierres, Saint-Christophe, Saintigny, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Maur-sur-le-Loir, Saint-Rémy-sur-Avre, Thimert-Gâtelles, Thiron-Gardaïs, Tremblay-les-Villages, Villemeux-sur-Eure, Villiers-le-Morhier, Yèvres.



ECLAIRAGE PUBLIC: ANTICIPER LA FIN DU SODIUM

Une directive européenne de 2021 prévoit la suppression progressive des lampes de technologie Sodium notamment en raison de la présence de mercure. Si plusieurs types de ces lampes sont d'ores et déjà interdits, il existe une dérogation pour les lampes d'éclairage public dites Sodium à Haute Pression. Cette dérogation va prendre fin le 24 février 2027 et il ne sera alors plus possible de s'en procurer.

Dès 2017, ENERGIE Eure-et-Loir a lancé un programme pluri-annuel d'amélioration des performances énergétiques du parc d'éclairage que lui ont confié plus de 200 collectivités. Celui-ci consiste en un remplacement systématique des points lumineux énergivores par des équipements de technologie LED. Cela a permis dans un premier temps d'éliminer la quasi-totalité des lampes à vapeur de mercure, dont la présence aujourd'hui est extrêmement marginale.

Depuis 2022, ce programme s'est intensifié et les montants d'investissement consacrés à la mise en place des LED ont considérablement augmentés. Ainsi en 2023, 7 292 points lumineux ont été traités pour un budget de 3,8 M€ HT tandis que pour 2024, 4 270 points vont être traités pour un budget de 2,5 M€ HT.

A l'issue de ces deux années, il restera environ 15 000 points lumineux à traiter, soit 34 % du parc. ENERGIE Eure-et-Loir estime à environ 10 millions d'euros le montant d'investissement nécessaire pour terminer le programme. Celui-ci devrait être achevé pour 2030. Nos services effectueront donc, en 2027, un relamping des dernières lampes sodium pour pouvoir finir la mise en LED du parc d'éclairage en toute tranquillité.

Eviter le "mur" d'investissement

Pour les communes non adhérentes au service Eclairage public proposé par ENERGIE Eure-et-Loir, nous attirons leur attention sur la nécessité de prévoir un programme dès maintenant pour ne pas se retrouver démunies après 2027.

En effet, il faut prévoir environ 600 € pour la transformation d'un point lumineux de technologie Sodium en un point lumineux de technologie LED.



Les lampes de technologie Sodium produisent une lumière jaune-orangée ; leur commercialisation sera interdite en 2027.

■ LE POLE ECLAIRAGE PUBLIC EN QUELQUES CHIFFRES



- 3 agents
- 205 collectivités adhérentes
- 44 033 points lumineux
- 2 194 armoires de commandes

Pour plus d'informations, contactez notre pôle Eclairage public au 02 37 84 14 47 ou par courriel à : eclairage-public@energie28.fr